



**COMMUNE
DE
57480 KERLING-LES-SIERCK**

ARRETE N° 5/2021

**portant autorisation d'occupation du domaine public
communal :
Rue de l'Ancienne Ecole à Kerling-Lès-Sierck**

☎ 03 82 50 17 75
Fax : 03 82 55 06 73

Le Maire de la commune de KERLING-LES-SIERCK

VU les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales ;

VU la demande de la société SARL GENDERA située au 12B Grand 'Rue à Fréching 57480 KERLING-LES-SIERCK;

CONSIDERANT qu'en raison des **travaux de construction d'un collectif effectués par la Sté GENDERA dans la « Rue de l'Ancienne Ecole » à Kerling-Lès-Sierck, le stationnement sera interdit et la chaussée sera fermée le jeudi 25 mars 2021 de 8h00 à 12h00** et ceci pour assurer les travaux et préserver la sécurité des riverains comme celle des usagers.

A R R E T E

Article 1 - Le stationnement de tous véhicules sera interdit et la chaussée « **Rue de l'Abbé SENZY** » sera rétrécie en fonction de l'avancement des travaux de construction à « **Rue de l'Ancienne Ecole** » à Kerling-Lès-Sierck le **jeudi 25 mars 2021 de 8h00 à 12h00**

Article 2 - Il appartiendra à la société SARL GENDERA située 12B Grand 'Rue à Fréching 57480 Kerling-Lès-Sierck de mettre en place les panneaux réglementaires indiquant les prescriptions visées à l'article 1 et de limiter au strict nécessaire l'emprise sur la chaussée.

Article 3 - Le Maire de la Commune ainsi que la Gendarmerie habilitée sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans la Commune.

Article 4 Une ampliation sera adressée à :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rettel
- SARL GENDERA située 12B Grand' Rue 57480 KERLING-LES-SIERCK

Fait à KERLING-LES-SIERCK, le 22/03/2021

Le Maire

Guy HOCHARD



Accusé de réception en préfecture
057-215703612-20210322-ARRETE52021-AI
Date de télétransmission : 22/03/2021
Date de réception préfecture : 22/03/2021